



CREPS DE MONTPELLIER
2 avenue Charles Flahault 34090 MONTPELLIER
Tél Standard Formations : 04 67 61 74 67
Mail : formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr

**DOSSIER D'INFORMATION pour la formation au
BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
Spécialité : Éducateur sportif
Mention : ACTIVITÉS ÉQUESTRES
Option : A « initiation poney, cheval » et B « approfondissement technique »**

À LIRE ABSOLUMENT AVANT DE S'INSCRIRE

LES PRÉROGATIVES DU TITULAIRE DU DIPLOME

Le **moniteur d'équitation** titulaire du Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport spécialité « éducateur sportif », mention « Activités Équestres », correspond à un emploi d'éducateur sportif, enseignant d'équitation et responsable de centre Équestre.

Il encadre l'activité depuis le niveau débutant jusqu'à la compétition. Il assure la sécurité des cavaliers et des montures, veille aux soins des chevaux et à la qualité de leur environnement.

LA FORMATION

La formation au BPJEPS mention « Activité Équestres » comporte pour chaque mention **4 Unités capitalisables (UC)** qui font l'objet d'une évaluation. Cette formation se déroule en centre et en entreprise, en vue d'acquérir des compétences et une professionnalisation vérifiées.

LIEU DE LA FORMATION

CREPS de Montpellier et en alternance en entreprise.

OBJECTIF DE LA FORMATION

- Animer et encadrer les activités équestres liées à l'équitation ;
- Participer à l'organisation du fonctionnement d'une structure ;
- Mettre en œuvre un projet d'animation ;
- Gérer des équipements spécifiques ;
- Accueillir un public, maîtriser l'outil informatique.

PÉRIODE ET DURÉE DE LA FORMATION

La durée de la formation est d'environ **12 mois** de formation.

Durée à titre indicatif, susceptible de modifications : **560 h** de formation en centre et **1988 h** de formation en entreprise.

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION (PRÉ-REQUIS)

- Être titulaire du diplôme de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1)
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement de l'équitation datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation (utiliser obligatoirement le modèle joint dans le dossier d'inscription).
- Satisfaire aux 2 tests A et B, quelle que soit l'option choisie
- Niveau Galop 7 souhaitable

MODALITÉS D'INSCRIPTION EN FORMATION

S'inscrire en ligne sur www.creps-montpellier.org, compléter le formulaire d'inscription et fournir les documents demandés (téléchargement sur votre espace personnel) en respectant les délais.

Attention : assurez-vous, avant de régler les frais administratifs, de bien détenir les pièces demandées (Cf. Annexes) et de bien être certain de pouvoir être présent aux tests de sélection car **les frais administratifs ne sont pas remboursables**.

ÉPREUVES D'ENTRÉE EN FORMATION

1) Vérification des exigences préalables :

Les Tests d'Exigences Préalables (TEP)

Évaluez bien la difficulté des TEP et entraînez-vous en conséquence.

Ces TEP (définis dans les textes réglementaires) vérifient que le candidat a le niveau requis pour accéder à la formation.

Suite à la modification des textes de lois, les TEP présentent aujourd'hui un niveau de difficulté relativement conséquent ; le CREPS de Montpellier n'organise pas de formation spécifique aux TEP.

Cependant, une préformation va être organisée par le centre équestre de Cabrerolles (34) à Servian dans le courant du mois de mai précédant la date d'entrée en formation.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Mme Nespoulous Chloé (06 13 05 79 39).

Test A : Maîtrise en extérieur et en terrain varié

Déroulement : le candidat ayant préalablement détendu effectue un parcours en extérieur et en terrain varié dans l'ordre figurant dans le tableau. Embouchure et harnachement conformes à l'épreuve de cross du règlement de Concours Complet de la FFE. Protège dos obligatoire, éperons et cravache autorisés.

Durée : 5 minutes maximum.

Validation : pour valider le test, le candidat doit avoir un « Nombre de critères acquis » égal à 5.

Cas d'élimination : chute du cavalier et/ou du cheval, ou plus de 2 refus aux obstacles.

| N° | Exercices | Critères de réussite* |
|----|---|---|
| 1 | Phase de galop libre d'au moins 100 m | Aisance du cavalier et contrôle du cheval |
| 2 | Passage en terrain varié au trot ou au galop : butte ou contre haut ou contre bas ou plan ascendant et plan descendant | Équilibre du cavalier en terrain varié et adaptation de l'équilibre |
| 3 | Enchaînement au galop de 4 à 6 obstacles fixes. hauteur : entre 85 et 95 cm, largeur : 1m maxi, dont une combinaison et un obstacle directionnel d'un front de 1,5m maximum | Équilibre du cavalier et conduite dans l'enchaînement |
| 4 | Arrêt dans une zone matérialisée de 3m X 6m | Contrôle de l'allure |
| 5 | Descendre et remonter à cheval | Aisance dans la manipulation et sécurité au montoir |
| | | Nombre de critères acquis / 5 |

* Lorsque le critère est acquis, un point est attribué, 0 si Non Acquis.

Test B : elle est composée de trois tests techniques : B1, B2 et B3

TEST technique B1 - Travail sur le Plat

Déroulement : en filet ou bride, éperons et cravache autorisés. Le candidat ayant préalablement détendu présente les exercices dans l'ordre en tenue correcte, sur un rectangle de 60 X 20 m.

Durée : 10 minutes maximum.

Critères de réussite : Attribution d' 1 point si le critère est Acquis / 0 si Non Acquis

Pour valider le test, le candidat doit obtenir un total par critère égal ou supérieur à 5 et un total général de 18/30

Chacun des critères est apprécié pour chaque exercice au regard de ses exigences techniques spécifiques : travail longitudinal, latéral, 2 pistes sans et avec incurvation, etc.

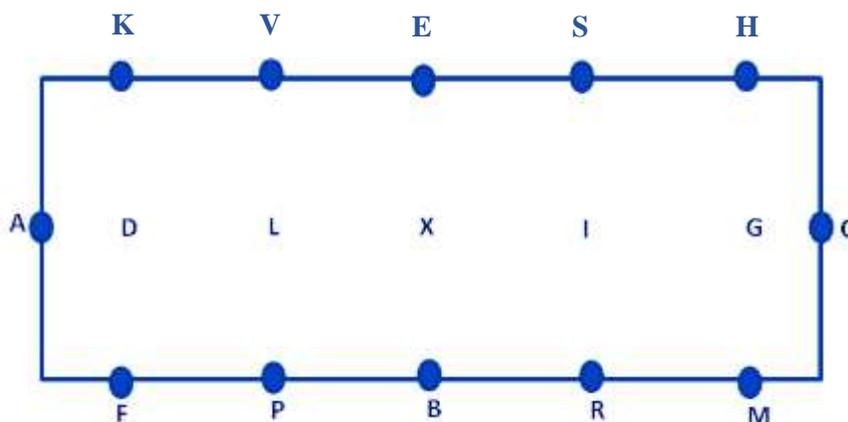
- *Fonctionnement du cavalier : équilibre et liant, fonctionnement et coordination des différentes parties du corps

- **Emploi des aides : indépendance et accord des aides, justesse des aides employées, dosage et tact, préparation des exercices

-*** Fonctionnement du cheval : Réalisation effective de l'exercice et qualité d'exécution : respect des premières étapes de l'échelle de progression (correction de l'allure, Souplesse-décontraction, qualité du contact) :

Déroulement : Le candidat présente son cheval, préalablement détendu, sur le parcours, en tenue adaptée et correcte ; embouchures et harnachements conformes au règlement de CSO Amateur édicté par la Fédération Française d'Equitation (FFE).

Le plan du parcours est affiché et le parcours est reconnu par les candidats à pied, avant l'évaluation.



| N° | Exercices | Fonct. Cavalier* | Emploi des aides** | Fonct. Cheval*** |
|-----------------------|--|------------------|--------------------|------------------|
| 1 | R Piste à main gauche au trot enlevé CA serpentine de 3 boucles | | | |
| 2 | A trot assis F cession à la jambe droite au maximum jusqu'à la ligne du milieu (entre L et X). Marcher droit quelques foulées A hauteur de X cession à la jambe gauche jusqu'à la piste (entre R et M) | | | |
| 3 | HF changement de main. Développer le trot. Vers X trot de travail quelques foulées puis développer à nouveau. F trot de travail | | | |
| 4 | Entre K et V cercle de 10m, épaule en dedans à droite jusqu'en E EM changement de main. Entre H et S cercle de 10m, épaule en dedans à gauche jusqu'en E Entre E et V redresser | | | |
| 5 | K pas moyen A arrêt - reculer 3 à 5 pas et repartir au pas FE changement de main au pas allongé - Entre E et S pas moyen | | | |
| 6 | Entre S et H demi cercle hanches en dedans de 5m maximum. Rejoindre la piste avant E Entre V et K demi cercle hanches en dedans de 5m maximum. Rejoindre la piste avant E | | | |
| 7 | E départ au galop de travail à droite SRS cercle de 20m, sur le cercle progressivement galop moyen, S galop de travail | | | |
| 8 | CA serpentine de 3 boucles, la deuxième au contre galop KR changement de main, vers la ligne du milieu, passer au trot quelques foulées, puis galop de travail à gauche CA serpentine de 3 boucles, la deuxième au contre galop FS changement de main, vers la ligne du milieu, passer au trot quelques foulées, puis galop de travail à droite | | | |
| 9 | C doubler, galoper droit, entre G et I cession à la jambe gauche rejoindre la piste avant V En arrivant à la piste, changement de pied de ferme à ferme ou en l'air. A doubler, galoper droit, entre D et L cession à la jambe droite rejoindre la piste avant S En arrivant à la piste changement de pied de ferme à ferme ou en l'air | | | |
| 10 | C cercle de 20m Sur le cercle, repasser au trot de travail enlevé et laisser le cheval se déplier Progressivement, transition au pas, puis rênes longues | | | |
| Total critères | | 10 | 10 | 10 |
| Total général | | 30 | | |

TEST technique B2 – Saut d'obstacles

Durée 10 minutes maximum. Le candidat ayant préalablement détendu sur le plat et à l'obstacle présente les exercices dans l'ordre en tenue correcte. Embouchure et harnachement conformes au règlement de Saut d'obstacles de la FFE, éperons et cravache autorisés.

Cotes des obstacles (oxer : hauteur 1er plan x hauteur 2d plan x Largeur) A : croisillon : 50cm / B : vertical à 70cm avec barre de réglage à 2,20m / C : vertical à 80cm et oxer à 75cm x 80cm x 95cm
Parcours : N°1 : 85cm/ N°2 : 80 cm x 85 cm x 90 cm / N°3 : 95cm / N°4 à 8 verticaux : 105 cm, oxers à 100cm x 105cm largeur maxi : 110 cm

Critères de réussite :

Pour les exercices coefficient 1 : Acquis 1 point / Non Acquis 0 point

Pour les exercices coefficient 2 : Acquis 2 points / Partiellement Acquis 1 point / Non Acquis 0 point

Pour l'exercice coefficient 4 : Acquis 4 points / Partiellement Acquis 3, 2 ou 1 points / Non Acquis 0 point

Chacun des critères est apprécié pour chaque exercice au regard de ses exigences techniques spécifiques

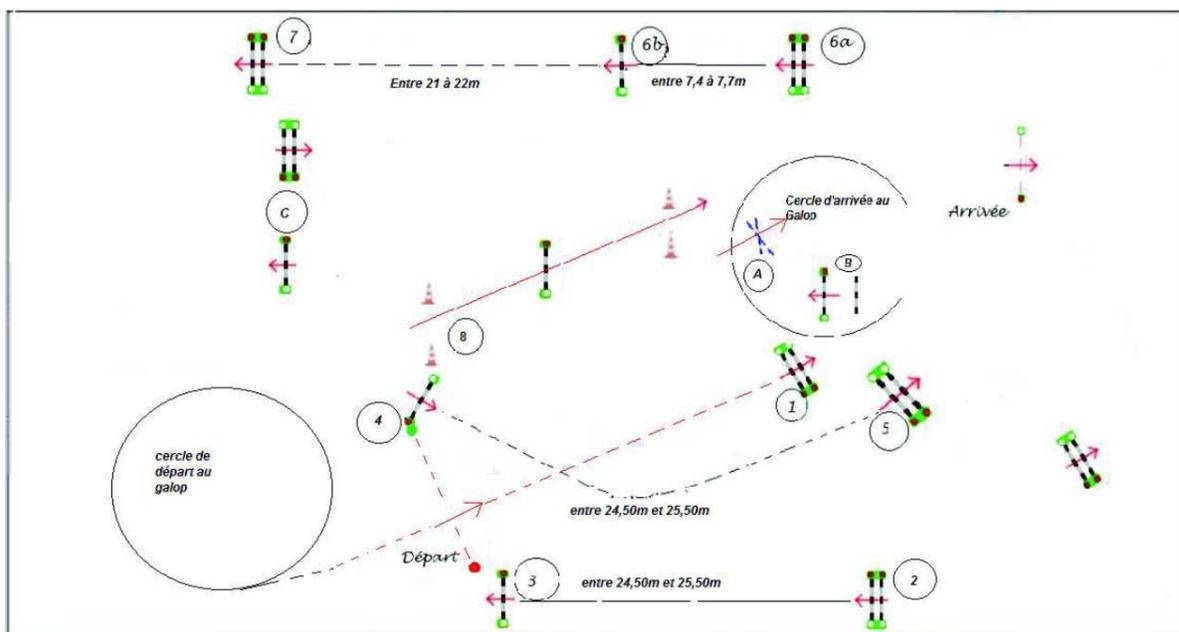
* Fonctionnement du cavalier : équilibre et liant, stabilité et solidité

** Emploi des aides : indépendance et accord des aides, dosage et justesse des interventions, tracé, contact

*** Fonctionnement du cheval : Réalisation effective de l'exercice et qualité d'exécution : qualité de l'allure (rythme, amplitude, équilibre) et des sauts

Validation : Pour valider le test le candidat doit : obtenir un total par critère égal ou supérieur à 5/ 10 **ET** un total général minimum de 18 /30

Cas d'élimination : chute ; 3 désobéissances sur l'ensemble du test.



| N° | Exercices | Critères de réussite ¹ | | |
|-----------------------|---|-----------------------------------|------------------|---------------|
| | | Fonct. Cavalier | Emploi des aides | Fonct. Cheval |
| 1 | Saut au trot sur le croisillon A, sans barre de réglage. 3 sauts maximum. | 1 | 1 | 1 |
| 2 | Saut au trot sans étriers en équilibre sur le vertical B, avec barre de réglage. 3 sauts maximum. | 1 | 1 | 1 |
| 3 | Sauts au galop sur le vertical et l'oxer C, hauteur 80 cm. 3 sauts maximum au total. | 2 | 2 | 2 |
| 4 | Parcours de 8 obstacles. | 4 | 4 | 4 |
| 5 | Effectuer 2 passages sur la ligne 2-3 en variant le nombre de foulées d'un passage à l'autre. | 2 | 2 | 2 |
| Total critères | | 10 | 10 | 10 |
| Total général | | 30 | | |

TEST technique B2 – Travail à pied

Durée 10 minutes maximum. Le candidat ayant préalablement détendu, présente un équidé en filet à la longe sans enrênement et exécute les exercices dans l'ordre. Les exercices peuvent être effectués indifféremment aux 2 mains. Chambrière et gants obligatoires, éperons interdits. Les exercices peuvent être effectués indifféremment aux 2 mains.

Aménagement :

Dimensions des cercles : environ 15m. Largeur des portes 3m. Les 2 cercles sont tangents. Une porte est commune aux 2 cercles. Obstacle : vertical 50cm avec barre d'appel des 2 côtés; sans barre de réglage, avec oreille. Chandelier ou plot intérieur permettant le passage de la longe. Positionné pour ne pas être gêné par les cônes

Critères de réussite :

Coefficient 1 : Acquis - 1 point / Non Acquis - 0 point. Exercices coef. 2 : Acquis 2 points / Partiellement Acquis 1 point / Non Acquis - 0 point.

Exercices coefficient 3 : Acquis 3 points / Partiellement Acquis 2 ou 1 points / Non Acquis 0 point

Chacun des critères est apprécié pour chaque exercice au regard de ses exigences techniques spécifiques :

* Fonctionnement du longeur : placement, aisance dans la manipulation de la longe et de la chambrière ou du stick

**Emploi des aides : adaptation de la place et de la posture, dosage dans l'utilisation de la longe et de la chambrière

***Fonctionnement du cheval : Réalisation effective de l'exercice et qualité d'exécution : qualité de la locomotion et de la connexion avec le longeur.

Validation : Pour valider le test le candidat doit : ne pas obtenir un total par critère inférieur à 5 / 10 **ET** un total général minimum de 18/30

| N° | Exercices | Critères de réussite ¹ | | |
|-----------------------|---|-----------------------------------|---------------------|-------------------|
| | | Fonct. Cavalier * | Emploi des aides ** | Fonct. Cheval *** |
| 1 | Le longeur installe son équidé sur le cercle en passant dans les portes matérialisées par les cônes. La zone matérialisée correspond à un demi-cercle choisi par le longeur qui reste identique tout au long de l'exercice. | | | |
| | A partir du pas, obtenir un arrêt dans la zone matérialisée, puis repartir progressivement au trot. | 1 | 1 | 1 |
| | Au bout de 2 tours maximum, obtenir une transition au pas dans la zone matérialisée, puis progressivement repartir au trot. | 1 | 1 | 1 |
| | Au bout de 2 tours maximum, obtenir un départ au galop dans la zone matérialisée | 1 | 1 | 1 |
| | Au bout de 2 tours maximum, obtenir une transition au trot dans la zone matérialisée. | 1 | 1 | 1 |
| | A partir du pas, obtenir un arrêt dans la zone matérialisée, puis repartir progressivement au trot. | 1 | 1 | 1 |
| 2 | Le longeur change de main et installe son équidé au trot sur le cercle A (sur le cercle B à main gauche) | | | |
| | Le longeur lui demande de se déplacer en ligne droite puis le ré installe sur le cercle B (sur le cercle A à main gauche). L'exercice peut être répété une fois (aller-retour ou en partant du même cercle) | 3 | 3 | 3 |
| 3 | Le longeur installe son équidé au trot sur le cercle en amont de l'obstacle. | | | |
| | Le longeur fait sauter l'obstacle à son cheval, puis l'installe sur un cercle au trot à la réception et repasse progressivement au pas. L'exercice peut être répété si besoin 2 fois maximum. | 2 | 2 | 2 |
| Total critères | | 10 | 10 | 10 |
| Total général | | 30 | | |

Lieux d'inscription et d'organisation des TEP

Les TEP sont organisés sur deux sites dans la région Occitanie :

Form'Actions Equestres
Chemin de Patras 31450 MONTBRUN LAURAGAIS
faequitation@gmail.com
Tél. : 06.61.26.66.29 – 06.82.05.62.16

Centre équestre des trois fontaines
Domaine équestre Route du Pont 34230 LE POUGET
trois.fontaines@orange.fr
Tel. : 04.67.88.76.76

**Attention, avant toute inscription en formation au CREPS de Montpellier, veuillez vous inscrire aux TEP directement au sein de l'un de ces deux centres de formation.
Le CREPS n'organise pas de TEP et enregistrera uniquement des inscriptions en formation.**

Dispense des TEP

Est dispensé(e) du Test A le(la) candidat(e) justifiant au moyen d'une attestation délivrée par le directeur technique national :

- de 2 participations sans abandon ni élimination en épreuves de concours complet d'équitation (CCE) niveau club 2 minimum ou équivalentes ;

ou

- de 3 participations sans abandon ni élimination en épreuves de niveau club 2 minimum ou équivalentes dont une au moins en : CCE ou TREC (Techniques de Randonnée Equestre de Compétition) ;

ou

- de répondre aux exigences du tableau « résultats sportifs » de l'annexe VI-A dispenses et équivalences.

La personne titulaire de l'une des certifications mentionnées dans la colonne de gauche des tableaux figurant dans les annexes I-A à IV-D, est dispensée du(es) test(s) technique(s) préalables à l'entrée en formation, du test de vérification préalable à la mise en situation professionnelle et/ou obtient les unités capitalisables (UC) correspondantes du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités équestres ».

Les dispenses peuvent porter sur tout ou partie des tests préalables à l'entrée en formation, des tests préalables à la mise en situation pédagogique tout ou partie d'une épreuve certificative d'une UC.

Les candidats déjà titulaires des TEP (acquis sur une autre session ou bénéficiant d'une dispense) doivent être présent pour en entretien oral de 15 minutes avec les membres du Jury.

2) Les épreuves de sélection

Accessibles uniquement si les TEP sont validés, ces épreuves permettent un classement des candidats et une sélection en fonction des places disponibles.

En cas d'épreuve de sélection organisée par le CREPS de Montpellier, les candidats déjà titulaires des TEP ou d'un diplôme admis en équivalence des TEP seront invités à présenter une épreuve de pratique équestre portant sur les 3 tests prévus aux TEP. Cette épreuve, notée par le jury servira de base à la sélection des candidats à l'entrée en formation.

Les notes obtenues durant les TEP dans les différentes épreuves sont prises en compte pour réaliser la sélection des candidats, un entretien apporte une note supplémentaire.

Contenu de l'entretien :

L'entretien s'effectue à partir d'un dossier comportant au maximum 5 pages.

Proposition d'organisation du dossier :

1. Le C.V : état civil, études effectuées, diplômes obtenus ou niveau atteint, situation professionnelle.
2. L'expérience pratique et pédagogique dans les activités équestres.
3. Les motivations et le projet professionnel.

Remarque : des annexes, non comptabilisées dans le nombre de pages, peuvent être jointes. Il s'agit de documents attestant de l'authenticité des points 1, 2 et 3 : photocopies de diplômes, attestations de stages techniques ou pédagogiques, attestations d'employeurs...

Déroulement de l'épreuve :

Entretien : 15 minutes maximum.

Critères d'évaluation :

- Qualité de réflexion du candidat sur sa pratique des activités équestres
- Motivations pour l'enseignement de cette/ces pratiques
- Projet professionnel
- Capacité à répondre aux questions posées
- Comportement : attitude verbale, attitude non verbale (personnalité, aisance, etc...).

CONTENUS ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

1) Le positionnement

Le positionnement permet de situer le candidat admis à entrer en formation afin de construire un parcours individualisé. C'est une évaluation du candidat au regard des compétences attendues en fin de formation (allègements de formation possibles en fonction des résultats et des équivalences fixées par les textes réglementaires).

2) Équivalences / Allègements / Dispenses

| | |
|--|-----------------|
| Titulaire du CQP ASA de la CPNE EE, Brevet Animateur poney, titre animateur poney, BAPAAT délivré par l'état | UC 1 ET 2 |
| Degré 3 de la FFE | TEP, UC4A, UC4B |

D'autres dispenses existent, diplômes fédéraux par exemple, mais sont spécifiques à certains diplômes et sont mentionnés dans les annexes des arrêtés de création des diplômes.

Pour les équivalences des diplômes étrangers, les demandes passent par votre Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS ou DDCSPP) de résidence puis par la commission nationale des équivalences du ministère.

Pour toute autre question sur les équivalences, contacter le service des examens de la **DRJSCS Occitanie : 04 67 10 14 00**

3) Choix d'une structure d'accueil

Les candidats doivent se présenter aux sélections en ayant trouvé l'entreprise susceptible de les accueillir en contrat d'apprentissage (attestation à fournir). Une liste des entreprises agréées est également disponible sur demande auprès du CREPS

4) Contenus et séquences de formation

La formation BPJEP éducateur sportif, mention activités équestres, comporte 4 Unités Capitalisables (UC) qui font l'objet d'une évaluation. Leur certification se fait au travers d'épreuves certificatives. Cette formation se déroule en alternance entre le centre de formation et l'entreprise d'accueil.

NB : La formation des UC3, UC4A et UC4B (Cf. détails en annexe en fin de dossier), est réalisée par l'employeur dans le cadre d'un contrat de prestation de services (l'employeur est donc rémunéré par le CREPS de Montpellier pour réaliser cette formation) selon le ruban pédagogique.

5) Présentation des 4 Unités Capitalisables :

UC1 : être capable d'encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.

UC2 : être capable de mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.

UC3 : être capable de conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités équestres.

UC4 : être capable de mobiliser les techniques de la mention des activités équestres pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage dans l'option.

LES TARIFS

Frais techniques pour les TEP : veuillez contacter directement les centres organisateurs des TEP.

Frais administratifs (non remboursables sauf si prise en charge par la région) : **60,00 €**

Frais pédagogiques : contacter **par mail** le Département des Formations **pour demander un devis** : formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr

Attention : avant de régler les frais administratifs, assurez-vous de bien détenir les pièces demandées (Cf. Annexes) et de bien être certain de pouvoir être présent aux tests de sélection car **les frais administratifs ne sont pas remboursables**.

Nous réalisons des devis non-contractuels, avant le positionnement. Ce positionnement est susceptible de modifier le nombre d'heures que le stagiaire suivra.

LES FINANCEMENTS

Des financements sont possibles pour la formation en apprentissage, salariés et indépendants, handicapés, sportifs de haut niveau ...

Consulter le site internet du CREPS : <http://www.creps-montpellier.org>, Onglet formation / Présentation et diplômes (en bas de page).

Cette formation est ouverte en contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, contrat aidé, Formation Professionnelle Continue ou autofinancement.

INFORMATION IMPORTANTE

« Préalablement à son inscription aux tests de vérification des exigences préalables à l'entrée en formation (TEP), le candidat en situation de handicap peut faire une demande d'aménagements auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de son lieu de domicile. » Les personnes n'ayant pas effectué cette démarche ne pourront pas bénéficier d'aménagement.

COORDONNÉES

| | |
|-------------------------------------|--|
| Coordonnateur de formation : | Mme NESPOULOUS Chloé |
| Tél. Coordonnateur : | 06 13 05 79 39 |
| Tél. Secrétariat : | 04 67 61 74 67 |
| Mail formation : | formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr |
| Mail Coordonnateur : | chloenespoulous@gmail.com |
| Site internet : | http://www.creps-montpellier.org |

ANNEXES

ANNEXE I-A Certifications délivrées par l'Etat

ANNEXE II-B Certifications délivrées par la Fédération française d'équitation

ANNEXE III-C Résultats sportifs attestés par le directeur technique national de la Fédération française d'équitation

ANNEXE IV-D Certifications délivrées par la Commission paritaire nationale de l'emploi Entreprises Équestres (CPNE-EE)

ANNEXE I-A Certifications délivrées par l'Etat

| Equivalences dans le BPJEPS Vous avez obtenu | Test EPEF (1) | | EPMSP (2) | UC 1 | UC 2 | UC 3 | UC 4A option « initiation poney cheval » | UC 4B option « approfondissement technique » | UC 4C option « équitation d'extérieur » |
|--|---------------|---|-----------|------|------|------|--|--|---|
| | A | B | | | | | | | |
| Sportif de haut niveau inscrit ou ayant été inscrit sur liste HN en équitation | X | X | | | | | | X | |
| Certifications délivrées par le ministère chargé des sports | | | | | | | | | |
| BAPAAT Poney | | | X | | X | | | | |
| BAPAAT Randonnée Equestre | X | | X | | X | | | | |
| AQA Attelage | X | X | X | X | X | X | | X | |
| AQA Poney | X | X | X | X | X | X | X | | |
| AQA Tourisme Equestre | X | X | X | X | X | X | | | X |
| AQA Western | X | X | X | X | X | X | | X | |
| Autorisation spécifique d'exercer | X | X | X | | | | | | X |
| BEES 1 activités équestres ou Equitation | X | X | X | X | X | X | X | X | X |
| BPJEPS activités équestres mention équitation | X | X | X | X | X | X | X | | |
| BPJEPS activités équestres autres mentions | X | X | X | X | X | X | | | X |
| Exigences techniques préalables à l'entrée en formation acquises dans le cadre du BPJEPS activités équestres en 10 UC | X | X | | | | | | | |
| 3 au moins des UC 1 à 4 du BPJEPS en 10 UC | | | X | X | X | | | | |
| UC 5 + UC 6 + UC 8 du BPJEPS activités équestres en 10 UC | X | X | X | | | X | | | |
| UC 7 + UC8 + UC 9 du BPJEPS activités équestres mention équitation en 10 UC | X | X | X | | | | X | | |
| UC 7 + UC8+UC 9 du BPJEPS activités équestres mentions attelage ou western en 10 UC | X | X | X | | | | | X | |
| UC 7 + UC8+UC 9 du BPJEPS activités équestres mentions équitation de tradition et de travail ou tourisme équestre en 10 UC | X | X | X | | | | | | X |

ANNEXE II-B Certifications délivrées par la Fédération Française d'Équitation

| Vous avez obtenu | Tests EPEF (1) | | EPMSP (2) | UC 1 | UC 2 | UC 3 | UC 4A option « initiation poney cheval » | | UC 4B option « approfondissement technique » | | UC 4C option « équitation d'extérieur » | |
|--|----------------|---|-----------|------|------|------|--|---------------------|--|---------------------|---|---------------------|
| | A | B | | | | | Dispense « EDC » (3) | Dispense « DT » (4) | Dispense « MSP » (5) | Dispense « DT » (4) | Dispense « MSP » (5) | Dispense « DT » (4) |
| Brevets fédéraux | | | | | | | | | | | | |
| Degré 2 | | X | | | | | | | | | | |
| Degré 3 | X | X | | | | | | X | | X | | X |
| BAP délivré jusqu'au 28/08/2007 | | | X | X | | | | | | | | |
| ATE délivré jusqu'au 28/08/2007 | X | X | X | X | X | | | | | | | X |
| GTE délivré jusqu'au 28/08/2007 | X | X | X | X | X | X | | | | | | X |
| Brevet fédéral d'encadrement Initiation poney cheval | | | | | | | X | | | | | |
| Brevet fédéral d'entraîneur niveau 1 dans les mentions : Dressage, CSO, CCE, Hunter, TREC, Endurance, Voltige, Attelage, Horse Ball, Western | | | | | | | | | X | | | |
| Titres à finalité professionnelle | | | | | | | | | | | | |
| Animateur Poney délivré après le 13/11/2009 | | | X | X | | | | | | | | |
| ATE délivré après le 13/11/2009 | X | X | X | X | X | | | | | | | X |
| AAE délivré avant le 31/12/2016 | | | X | X | | | | | | | | |
| AAE délivré à partir du 01/01/2017 | | X | X | X | | | | | | | | |
| AAE Dominante tourisme équestre | X | | | | | | | | | | | |

ANNEXE III-C Résultats sportifs attestés par le Directeur Technique National de la Fédération Française d'Équitation

| Equivalences dans le BPJEPS Vous avez obtenu | Tests EPEF (1) | | UC 4A option « initiation poney cheval » | | UC 4B option « approfondissement technique » | | UC 4C option « équitation d'extérieur » | |
|--|----------------|---|--|---------------------|--|---------------------|---|---------------------|
| | A | B | Dispense « EDC » (3) | Dispense « DT » (4) | Dispense « MSP » (5) | Dispense « DT » (4) | Dispense « MSP » (5) | Dispense « DT » (4) |
| 2 classements dans le 1 ^{er} tiers en épreuves de CCE AM3 minimum ou équivalentes | X | X | | | | | | |
| 2 classements dans le 1 ^{er} tiers en épreuves de CCE AM2 minimum ou équivalentes | X | X | | X | | X | | X |
| 2 classements dans la première moitié en épreuves d'attelage AM1 Grand Prix minimum ou équivalentes | X | X | | X | | X | | X |
| 2 classements dans le premier tiers des partants en épreuves d'endurance AM Elite minimum ou équivalentes | X | X | | X | | X | | X |
| 2 participations effectives à un match de Horse Ball du championnat de France Pro minimum ou équivalentes | X | X | | X | | X | | X |
| Résultats en épreuves de TREC AM 1 minimum ou équivalentes permettant d'attester : - POR : 2 résultats dans la 1 ^{ère} moitié du classement, - Maîtrise des allures : 2 résultats minimum de 40/60 - PTV : 2 résultats minimum de 120/160 | X | X | | X | | X | | X |
| 3 participations en épreuves Western AM 1 minimum ou équivalentes dont au moins 1 en Trail et 1 en Reining avec un score minimum de 68 | X | X | | X | | X | | X |
| 1 classement en tant que longeur dans la première moitié des partants au championnat de France de voltige AM 1 individuel minimum ou équivalentes | X | X | | X | | X | | X |
| Résultats en épreuves d'Équitation de travail en AM 1 minimum ou équivalentes permettant d'attester : -Reprise : 1 résultat à 65% minimum du total des points, -Maniabilité technique : 1 résultat dans la première moitié du classement -Tri de bétail : 1 résultat dans la première moitié du classement. | X | X | | X | | X | | X |

ANNEXE IV-D Certifications délivrées par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi Entreprises Équestres (CPNE-EE)

| Vous avez obtenu | Tests EPEF (1) | | EPMSP (2) | UC 1 | UC 2 | UC 3 | UC 4A option « initiation poney cheval » | | UC 4 option « approfondissement technique » | | UC 4 option « équitation d'extérieur » | |
|--|----------------|---|-----------|------|------|------|--|---------------------|---|---------------------|--|---------------------|
| | A | B | | | | | Dispense « EDC » (3) | Dispense « DT » (4) | Dispense « MSP » (5) | Dispense « DT » (4) | dispense « MSP » (5) | dispense « DT » (4) |
| Capacités équestres professionnelles (CEP) | | | | | | | | | | | | |
| CEP 3 | X | X | | | | | | | | | | |
| Certificats de qualification professionnelle (CQP) | | | | | | | | | | | | |
| CQP ASA Equitation | | | X | X | | | | | | | | |
| CQP ASA Tourisme équestre | X | | X | X | | | | | | | | |
| CQP ORE | X | X | X | X | X | | | | | | | X |
| CQP EAE | X | X | X | X | | X | X | | | | | |

PIÈCES À FOURNIR LORS DE VOTRE INSCRIPTION EN LIGNE POUR LA FORMATION

- Carte Nationale d'Identité (recto-verso), OU du passeport en cours de validité OU titre de séjour valide (pour les personnes de nationalité étrangère hors UE)
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive et à l'enseignement de la discipline concernée datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation (utiliser obligatoirement le modèle joint)
- Photo d'identité (à insérer dans votre espace personnel)
- Certificat de compétences PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1)
- Attestation de droits à la sécurité sociale valide (à télécharger sur le site de votre organisme de sécurité sociale AMELI ou autre)
- Attestation d'assurance responsabilité civile vie privée
- Extrait original de casier judiciaire n°3, datant de moins de trois mois, pour les ressortissants français (en faire la demande sur le site internet du Ministère de la Justice) ou équivalent dans le pays du passeport pour les ressortissants étrangers
- Diplôme(s) obtenu(s) (scolaires, universitaires, sportifs, fédéraux...)
- Pièces vous permettant de bénéficier de dispenses, d'allègements ou d'équivalences de droit (Cf. dossier d'information)
- Curriculum Vitae (CV) à jour comprenant les éléments suivants : parcours scolaire/universitaire, parcours professionnel, parcours sportif (pratiques sportives et diplômes obtenus dans le champ du sport et de l'animation), et vos expériences d'encadrement ou d'animation dans le champ sportif.
- Lettre de motivation

Pièces complémentaires :

Uniquement pour les candidats âgés de moins de 25 ans et de nationalité française :

- Attestation provisoire ou définitive de la participation à la « Journée Défense et Citoyenneté » ou à la « Journée d'Appel de Préparation à la Défense » (ou attestation de recensement, uniquement pour les candidats n'ayant pas encore participé à cette journée).

Pour les personnes en situation de handicap :

- L'avis d'un médecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté ou désigné par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant les Tests d'Exigences Préalables selon la certification visée.

Pour obtenir la liste des médecins agréés et faire éventuellement une demande d'aménagements, veuillez contacter la Direction Régionale Jeunesse Sports et Cohésion Sociale de votre lieu de domicile avant l'inscription aux tests de vérification des exigences préalables à l'entrée en formation (TEP).

Pour les sportifs de Haut Niveau :

- Justificatif d'inscription sur « liste de Haut Niveau ».



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
REGIONALE
DE LA JEUNESSE DES
SPORTS
ET DE LA COHESION
SOCIALE
OCCITANIE

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport
Spécialité : Activités Equestres
Mention : Initiation poney, cheval / Approfondissement technique

CERTIFICAT MÉDICAL

Daté de moins d'un an à la date d'entrée en formation

**CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION
À LA PRATIQUE ET À L'ENSEIGNEMENT DU SPORT**

Je soussigné(e), Docteur en Médecine,
certifie avoir examiné en date du

Mme/M.,

Né(e) le.....

- et avoir constaté qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication à la pratique et à l'enseignement de la spécialité/mention : **Activités Equestres**
- Observations :

.....
.....
.....
.....
.....

Fait le :/...../.....

À :

Signature et cachet (obligatoire) :